

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



9866/08 (Presse 140)

(OR. en)

VERSION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2869ème session du Conseil

Affaires générales et relations extérieures

Affaires générales

Bruxelles, le 26 mai 2008

Président **Dimitrij RUPEL**

Ministre des affaires étrangères de la Slovénie

* La 2870ème session, consacrée aux relations extérieures, fait l'objet d'un communiqué de presse distinct (doc. 9868/08).

PRESSE

1

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a approuvé des directives de négociation en vue de la conclusion d'un nouvel accord établissant un cadre global pour les relations UE-**Russie**.

Les négociations viseront à conclure un accord destiné à remplacer l'accord de partenariat et de coopération actuel tout en couvrant un plus large éventail de domaines de coopération et en permettant le développement futur des relations bilatérales dans différents secteurs.

SOMMAIRE¹

| PA | RTICIPANTS | 5 |
|----|--|----|
| PO | INTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT | |
| PR | ÉPARATION DE LA RÉUNION DE JUIN DU CONSEIL EUROPÉEN | 7 |
| ΑŪ | TRES POINTS APPROUVÉS | |
| RE | LATIONS EXTÉRIEURES | |
| _ | Relations UE-Russie - Directives de négociations en vue d'un nouvel accord | 8 |
| _ | Représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan - Prorogation du mandat | 8 |
| _ | Rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune | 8 |
| _ | UE/Suisse - Accord sur la libre circulation des personnes - Élargissement de l'UE | 9 |
| _ | Accords avec la Géorgie et l'Arménie - Élargissement de l'UE | 9 |
| PO | LITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE | |
| _ | Rapport intermédiaire unique sur le développement des capacités militaires de l'UE | 9 |
| _ | Rapport annuel sur la formation concernant la politique européenne de sécurité et de défense | 10 |
| _ | Programme d'exercices de l'UE pour la période 2008-2013 | 10 |
| CC | OOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT | |
| _ | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement | 10 |
| _ | Produits de base | 11 |
| PO | LITIQUE COMMERCIALE | |
| _ | Ukraine - Produits sidérurgiques | 11 |
| | | |

[•] Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.

[•] Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil http://www.consilium.europa.eu.

[•] Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

| _ | Travaux dans les différentes formations du Conseil | 11 |
|------|---|----|
| AFF. | AIRES ÉCONCOMIQUES ET FINANCIÈRES | |
| _ | Recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits et taxes | 12 |
| BUD | OGET | |
| _ | Excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007 | 12 |
| PÊC. | HE | |
| _ | Accord de partenariat UE-Seychelles | 12 |
| AGR | ICULTURE | |
| _ | Fonds communautaire du tabac | 13 |
| _ | Contrôles des opérations par le Fonds de garantie | 13 |

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Karel DE GUCHT Ministre des affaires étrangères

M. Oliver CHASTEL Secrétaire d'État aux affaires étrangères, chargé de la préparation de la présidence européenne, adjoint au

ministre des affaires étrangères

Bulgarie:

M. Ivailo KALFIN Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Mme Nina RADEVA Vice-ministre de l'économie et de l'énergie

République tchèque:

M. Alexandr VONDRA Vice-premier ministre, chargé des affaires européennes

M. Karel SCHWARZENBERG Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Michael ZILMER-JOHNS Secrétaire d'État pour la politique étrangère et de sécurité,

la politique européenne et la coordination européenne

Allemagne:

M. Günter GLOSER Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

Minister of State

Estonie:

M. Urmas PAET Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Michael MARTIN Ministre des affaires étrangères

Mme Dora BAKOYANNI Ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO Secrétaire d'État à l'Union européenne

M. Bernard KOUCHNER Ministre des affaires étrangères et européennes M. Jean-Pierre JOUYET Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

M. Franco FRATTINI Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Markos KYPRIANOU Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Māris RIEKSTIŅŠ, Ministre des affaires étrangères

M. Petras VAITIEKŪNAS Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et

de l'immigration

Hongrie:

Mme Kinga GÖNCZ Ministre des affaires étrangères

M. Tonio BORG Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères M. Godwin GRIMA

Secrétaire permanent principal, cabinet du premier

ministre

Pays-Bas:

M. Maxime VERHAGEN Ministre des affaires étrangères

9866/08 (Presse 140)

M. Manuel LOBO ANTUNES

Autriche:

Mme Ursula PLASSNIK Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radoslaw SIKORSKI Ministre des affaires étrangères

M. Mikołaj DOWGIELEWICZ Secrétaire d'État, Office du Comité de l'intégration

européenne

Portugal:

M. Luís AMADO Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Secrétaire d'État adjoint, chargé des affaires européennes

Roumanie:

M. Lazar COMANESCU Ministre des affaires étrangères

M. Anton NICULESCU Secrétaire d'État aux affaires internationales et aux

relations interinstitutionnelles, ministère des affaires

étrangères

Slovénie:

M. Dimitrij RUPEL Ministre des affaires étrangères

M. Andrej ŠTER

M. Matjaž ŠINKOVEC

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères
Secrétaire d'État au cabinet du premier ministre

Secrétaire d'État au service gouvernemental pour les

affaires européennes

Slovaquie:

M. Janez LENARČIČ

M. Ján KUBIŠ Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT Ministre des affaires étrangères

Mme Cecilia MALMSTRÖM Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. Jim MURPHY

Ministre adjoint chargé des questions européennes

.....

Commission:

Mme Margot WALLSTRÖM Vice-président

.....

Secrétariat général du Conseil:

M. Javier SOLANA Secrétaire général/Haut représentant de la PESC

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE JUIN DU CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté établi par la présidence pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles, les 19 et 20 juin (*doc. 9410/08*). Il préparera la réunion plus en détail lors de sa session du 16 juin.

Les points qui seront abordés par le Conseil européen sont les suivants:

- bilan des ratifications du traité de Lisbonne et état d'avancement des travaux préparatoires concernant le traité;
- liberté, sécurité et justice;
- implications sur le plan politique du prix élevé des denrées alimentaires;
- questions économiques, sociales et environnementales;
- Balkans occidentaux;
- relations extérieures (en particulier réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et renforcement du processus euro-méditerranéen de Barcelone et de la dimension orientale de la Politique européenne de voisinage).

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base et de structure au projet de conclusions du Conseil européen que la présidence doit élaborer et qui sera soumis au Comité des représentants permanents en vue de la session du Conseil du 16 juin.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

Relations UE-Russie - Directives de négociations en vue d'un nouvel accord

Le Conseil a approuvé les directives de négociation en vue d'un accord qui fournira un nouveau cadre global pour les relations entre l'UE et la Russie.

Les relations UE-Russie se sont considérablement développées depuis la signature de l'actuel accord de partenariat et de coopération à Corfou, en juin 1994. Lors de différents sommets tenus depuis 2005, l'UE et la Russie sont convenues d'établir une nouvelle base contractuelle pour leurs relations bilatérales. Les négociations viseront à conclure un nouvel accord destiné à remplacer l'accord de partenariat et de coopération tout en couvrant un plus large éventail de domaines de coopération et en permettant le développement futur des relations bilatérales dans différents secteurs.

Représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan - Prorogation du mandat

Le Conseil a arrêté une action commune prorogeant jusqu'au 30 juin 2008 le mandat du représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan, M. Francesc Vendrell (*doc. 8740/08*). Cette action commune modifie l'action commune 2008/131/PESC.

Rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune

Le Conseil a approuvé, en vue de sa présentation au Parlement européen, un rapport annuel sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, y compris les implications financières pour le budget général de l'UE (doc. 8617/08).

Le rapport donne une description des activités PESC (notamment les positions communes, les actions communes et les décisions d'application) et se penche sur les perspectives d'action dans l'avenir.

Les listes récapitulatives des instruments PESC (déclarations, démarches et réunions dans le cadre du dialogue politique) figurent dans un document séparé, publié une fois par an. On trouvera dans le document 6084/08 les informations relatives à l'année 2007.

Les informations ci-après relatives au domaine de la PESC sont accessibles sur le site internet du Conseil (http://consilium.europa.eu): liste des actes législatifs PESC, déclarations, informations sur les représentants spéciaux de l'UE, calendrier des activités PESC, y compris les rencontres s'inscrivant dans le cadre du dialogue politique avec les pays tiers.

UE/Suisse - Accord sur la libre circulation des personnes - Élargissement de l'UE

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature d'un protocole à l'accord conclu avec la Suisse sur la libre circulation des personnes, concernant la participation, en tant que parties contractantes, de la République de Bulgarie et de la Roumanie à la suite de leur adhésion à l'UE en janvier 2007 (doc. 8689/08).

L'accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur en juin 2002.

Accords avec la Géorgie et l'Arménie - Élargissement de l'UE

Le Conseil a adopté des décisions approuvant la conclusion de protocoles aux accords de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Arménie (*doc. 8840/08*) et entre l'UE et la Géorgie (*doc. 8947/08*) pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'UE en janvier 2007.

POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

NB: Voir les conclusions du Conseil sur la PESD dans le communiqué de presse concernant les relations extérieures (*doc. 9868/08*).

Rapport intermédiaire unique sur le développement des capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris note du rapport intermédiaire sur le développement des capacités militaires de l'UE.

Ce rapport fournit des informations actualisées sur l'état d'avancement des activités entreprises depuis novembre 2007 en vue d'améliorer les capacités militaires de l'UE et le processus de développement des capacités.

Rapport annuel sur la formation concernant la politique européenne de sécurité et de défense

Le Conseil a pris note du rapport de 2008 sur la PESD (politique européenne de sécurité et de défense) et sur la formation dans ce domaine (*doc. 8983/08*).

Le rapport de 2008 fait le lien avec les conclusions des rapports des années précédentes relatifs à la formation. Il est basé sur les rapports d'évaluation des activités de formation menées au cours de la période allant de mai 2007 à avril 2008 (en particulier les activités de formation du Collège européen de sécurité et de défense), les débats qui ont eu lieu au sein des instances du Conseil et les informations fournies via un questionnaire.

Programme d'exercices de l'UE pour la période 2008-2013

Le Conseil a approuvé un projet de programme d'exercices de l'UE pour la période 2008-2013.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Le Conseil a pris note des résultats de la douzième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII), qui s'est déroulée à Accra, au Ghana, du 20 au 25 avril 2008 (doc. 9394/08).

Les membres de la CNUCED sont parvenus à un accord consensuel sur deux documents: la déclaration d'Accra et l'accord d'Accra (www.unctadxii.org). La conférence avait pour thème principal les "Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement".

Le Conseil avait fixé les objectifs et priorités clés de l'UE pour la douzième session de la CNUCED en octobre 2007 (*doc. 14209/07*).

Produits de base

Le Conseil a adopté des conclusions sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE relatif aux chaînes de produits de base agricoles, à la dépendance et à la pauvreté, et sur le partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton.

Compte tenu de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des défis auxquels sont confrontés les pays pauvres tributaires des produits de base, le Conseil, dans ses conclusions, invite la Commission et les États membres à suivre une approche coordonnée et anticipatoire. Il souligne qu'il est nécessaire de renforcer les synergies et la cohérence entre les politiques commerciales, de développement, environnementales et sociales.

Ces conclusions figurent dans le document <u>9251/08</u>.

POLITIQUE COMMERCIALE

Ukraine - Produits sidérurgiques

Le Conseil a abrogé le règlement (CE) n° 752/2007 relatif à l'administration de certaines restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance d'Ukraine, à la suite de l'adhésion de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu ce mois-ci (*doc. 9362/08*).

<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u>

Travaux dans les différentes formations du Conseil

Le Conseil a pris note d'un rapport de la présidence sur les travaux dans les différentes formations du Conseil (*doc. 9414/08*).

AFFAIRES ÉCONCOMIQUES ET FINANCIÈRES

Recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits et taxes

Le Conseil a adopté une version codifiée de la directive 76/308/CEE qui fixe les règles destinés à permettre le recouvrement, dans chaque État membre, des créances relatives à certains cotisations, droits et taxes qui sont nées dans un autre État membre (doc. 8717/08).

Le nouvelle directive se substitue au différents actes incorporés dans la directive 76/308/CEE, tout en préservant intégralement leur contenu. Le directive 76/308/CEE est donc abrogée.

BUDGET

Excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

Le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2008 de l'UE, concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007. Les documents budgétaires seront transmis au Parlement européen (doc. 9433/08)

PÊCHE

Accord de partenariat UE-Seychelles

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord de pêche conclu avec les Seychelles, pour la période allant du 18 janvier 2005 au 17 janvier 2011 (doc. 16664/07 et 16663/07).

Les modifications augmentent le tonnage de référence des navires de pêche compte tenu du niveau moyen des captures effectuées au cours des trois dernières années, introduisent un appui au partenariat et augmentent la part payée par les armateurs.

Les possibilités de pêche pour les navires de l'UE prévues dans le protocole et fixées dans le règlement (CE) n° 115/2006 demeurent inchangées.

AGRICULTURE

Fonds communautaire du tabac

Le Conseil a adopté des règlements modifiant les règlements (CE) n° 1782/2003 et 1234/2007 en vue du transfert au Fonds communautaire du tabac d'un montant égal à 5 % de l'aide au tabac accordé pour les années 2008 et 2009, comme cela avait été fait pour les années 2006 et 2007 (doc. 7386/08).

Le Fonds communautaire du tabac sert à financer des campagnes contre la consommation de tabac, ainsi que des actions de reconversion de la production. Il est considéré comme un exemple positif de synergie entre la politique agricole et la politique en matière de santé.

Contrôles des opérations par le Fonds de garantie

Le Conseil a adopté une version codifiée du règlement (CE) n° 4045/89 relatif aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen agricole de garantie (doc. 8718/08).

Le règlement (CE) n° 4045/89 a été modifié à plusieurs reprises, ses dispositions se trouvant aujourd'hui dispersées dans plusieurs actes juridiques. La version codifiée réunit les différentes modifications dans un acte unique, sans altération de fond, et se substitue aux actes qu'elle incorpore, assurant ainsi clarté et sécurité juridique.